

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2023-456

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, adjoint aux travaux de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise SERPOLLET Normandie sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement 5 rue de Verdun à l'occasion de travaux pour la réalisation d'une tranchée et pose d'un câble enterré pour le raccordement de nouveaux branchements,  
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 04 septembre 2023 au 02 octobre 2023,  
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 04 septembre 2023 au 02 octobre 2023 :

- *Rue de Verdun sur les emplacements de stationnement situés face au n°22 et n°24, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SERPOLLET Normandie.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze août deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
Jean LEPAULMIER  
L'adjoint aux Travaux

